

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Direction des transports et des grands équipements
Service des Chemins de fer de la Provence

DTGE/SCP/CV/CBB/09-311 ext
Dossier suivi par :
Christophe VIDONNE
Tél. +33 (0)4 88 10 76 83
Fax +33 (0)4 88 10 76 88

Bureau d'Enquêtes sur les Accidents de
Transport Terrestre - BEATT
Monsieur Jean Gérard KOENIG
Directeur
Tour Voltaire
92055 LA DEFENSE DEDEX

Nice, le 11 septembre 2009

Objet : rapport d'enquête technique sur l'incendie de l'autorail X 351 des
Chemins de fer e Provence survenu le 24 juin 2008 à Mezel (04)

Monsieur le Directeur,

Par courrier du 18 juin dernier, vous m'avez adressé le rapport visé en
référence. J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint, les réponses apportées par
l'exploitant à ces recommandations.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, pour sa part, suivra les préconisations
indiquées de la façon suivante :

Recommandation R1 : la reconstruction de la rame Soulé est envisagée. Si
celle-ci venait à être effective, les normes en vigueur seront respectées.

Recommandation R2 : les autorails SY bénéficieront à compter de 2010,
d'opérations de grande révision générale. A cette occasion, les installations
électriques seront mises en conformité avec les normes en vigueurs.

Recommandation R3 : comme l'indique CFSF, la mise en œuvre des
préconisations se heurte à des difficultés. Les mesures de contrôle
thermographique et la campagne de contrôle des armoires électriques réalisées
par CFSF me paraissent être suffisantes dans l'attente de la restauration
prochaine des autorails.

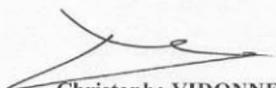
Recommandation R5 : CFSF a pris les mesures nécessaires pour répondre à cette recommandation.

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pièces jointes : 1

Le Chef de Service,



Christophe VIDONNE